

# Compte rendu réunion

## du jeudi 7 février 2013

### **Présents :**

- Sylvain Paratte (directeur du centre social Quartier Vitalité)
- Karim Haouchet (directeur adjoint du centre social Quartier Vitalité)
- Pascal Barbier (directeur de école élémentaire Michel Servet)

### **Ordre du jour**

Rythme scolaire et journée de l'enfant dans le cadre de la refondation de l'école. Quelles modalités d'organisation possibles pour un mieux vivre des enfants, des familles et des équipes durant les temps périscolaires ?

### **Pistes de travail**

L'objectif partagé est d'établir un partenariat de qualité entre les deux structures et collaboration avec les parents pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, en particulier sur la pause méridienne, et de les amener à plus d'autonomie.

### **Partenariat :**

Il est apparu très vite qu'un partenariat était possible et même vivement souhaité. Les objectifs de chacun étant pleinement partagés.

Concrètement, le partenariat s'établirait sur :

1. Une co-direction sur le temps périscolaire entre le directeur du centre social quartier vitalité et le directeur de l'élémentaire Michel Servet.
2. Une co-élaboration d'un projet éducatif territorial commun en accord avec le projet d'école et celui du centre social.
3. Des rencontres mensuelles entre les directeurs et trimestrielles entre les équipes.  
*Question : quels moyens prévu par l'Éducation Nationale pour la concertation des équipes ?*
4. Gestion du périscolaire en totalité, ou en grande partie, par le centre social quartier vitalité (pour les aspects humains comme matériels). Nécessité d'articuler ce temps avec les programmes déjà existants tels que les Ambassadeurs du livre ou encore les futures activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.)
5. Un partage des tâches valable sur les temps méridiens et du soir avec :
  - Les questions scolaires, le soutien... à l'école.

- Un recentrage du centre social sur la sociabilité et le repos de l'enfant. Ceci passe par des règles et des objectifs communs à l'école et au centre social. Dans cette optique, les activités de soutien et d'animation de quartier sont abandonnées.

### **Ressources humaines :**

1. Les personnels sont ceux du centre social. **Il nous apparaît essentiel que les animateurs soient également présents pour encadrer les enfants durant le temps de repas.**  
Cette option nous semble pertinente pour plusieurs raisons :
  - a) Le centre social pourra viabiliser des emplois et donc, fidéliser les personnels qui travailleront auprès des enfants.
  - b) Limitation du nombre d'adultes qui interviennent auprès des enfants et donc meilleur suivi et référents adultes plus visibles.
2. L'option mise à disposition du personnel et des locaux par le centre social est catégoriquement refusée. Elle ne correspond pas à la volonté de partenariat.

### **Espace & locaux :**

Les locaux du centre social peuvent accueillir l'ensemble des élèves de l'école dans de très bonnes conditions. Ils sont adaptés et autorisent la mise en place d'activités et d'espaces de repos avec une grande souplesse.

La proximité permet de réduire les déplacements des élèves puisque le temps de trajet est de dix minutes. L'organisation suivante est donc facilement envisageable :

1. 12h00-13h10 : Les élèves du deuxième service se rendent au centre social pendant que ceux du premier prennent leur repas.
2. 13h10-14h20 : Les élèves du premier service vont au centre social et ceux du second mangent.

### **Perspectives**

- Attente de la décision du maire de Lyon.
- Présentation du projet à l'équipe enseignante.
- Rencontre école/centre social prévu le mardi 12 mars à l'école Michel Servet.